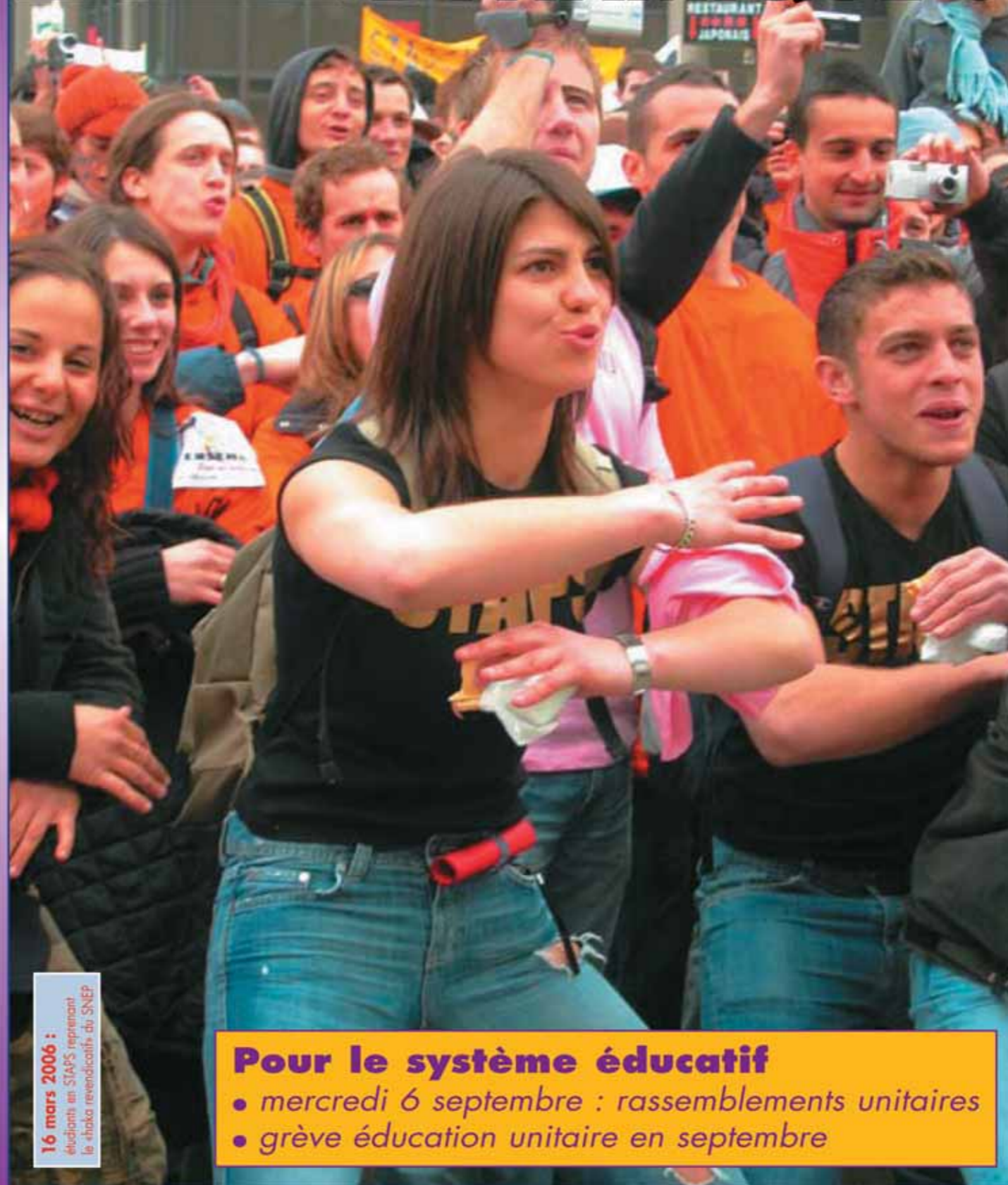




N° 758
31-08-2006

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

UNE RENTRÉE DYNAMIQUE !



16 mars 2006 :
étudiants en STAPS reprenant
le 'haka revendicatif' du SNEP.

Pour le système éducatif

- mercredi 6 septembre : rassemblements unitaires
- grève éducation unitaire en septembre



RENTREE : Faire respecter ses droits

Nombre de collègues vont se trouver confrontés aux conséquences des restrictions budgétaires qui ont « piloté » la préparation de la rentrée : multiplication des affectations à cheval (compléments de service), pression accrue sur le forfait AS, imposition d'heure(s) supplémentaire(s) d'enseignement, etc...

Même si faire valoir ses droits n'est pas simple dans un contexte marqué par la déréglementation et les pressions locales, mieux vaut ne pas courber l'échine et – avec l'appui des militants du SNEP – se faire respecter !

Quelques rappels :

● **L'A.S. dans le service, c'est un droit et les 3h du forfait sont indivisibles !**

Les règles ci-dessus sont applicables

- à tous les enseignants d'EPS y compris ceux exerçant à temps partiel.

- à tous les collègues affectés dans un établissement dont les TZR ayant une affectation à l'année (AFA).

- aux MA nommés à l'année sur des compléments de service de collègues n'ayant pas eux-même l'AS dans leur service

Les TZR (et les MA) effectuant des remplacements assurent le service des personnels qu'ils remplacent.

● **Diminution du maximum de service** décret n° 50 583 du 25/05/50 (modifié) : « le maximum de service (des enseignants d'EPS) qui sont appelés à enseigner dans trois établisse-

ments différents de la même localité ou dans deux établissements de localités différentes est diminué d'une heure. Le maximum de service est diminué de deux heures (pour les enseignants d'EPS) appelés à enseigner dans trois établissements situés chacun dans des localités différentes ».

A noter que, pour les enseignants d'EPS, la réduction du maximum de service s'applique aux collègues exerçant dans des communes « différentes », qu'elles soient limitrophes ou non limitrophes.

● Heures supplémentaires !

Une seule HSA d'enseignement peut être imposée (décret du 13/10/99) et la possibilité d'exemption de cette « obligation » existe (pour raisons de santé).

Plus que jamais, le SNEP appelle les collègues à refuser collectivement les HSA et à exiger leur transformation en heures-poste.

Les collègues qui exercent à temps partiel, en CPA ou qui bénéficient d'une décharge de service ne peuvent se voir imposer d'HSA d'enseignement.

Pour les références de texte et les précisions, voir le mémento « SNEP-Atout » ou contacter les responsables SNEP.

Serge CHABROL



Du nerf pour la reprise

Non, durant ces vacances, le gouvernement n'a pas changé d'orientation. Il n'a cessé de claironner son obsession de la privatisation de GDF et de tester ses arguments sur le budget qu'il va présenter aux français : soutien à la fraction des plus riches, coupes sombres dans l'emploi public, lent étranglement des services publics, ... ensemble de recettes longuement utilisées déjà, inefficaces pour la masse des citoyens mais profitables aux grosses entreprises et aux riches. Rien de bien nouveau sous le soleil.

Chacun-e sait donc que la reprise de l'activité syndicale sera nécessaire. L'année scolaire qui s'ouvre ne doit pas laisser le ministre de l'éducation occuper le devant de la scène sans opposer une contestation pied à pied de ses décisions. M. de Robien a le goût de la poudre de perlinpinpin jetée à la face de l'opinion pour transformer ses décisions en autant de victoires permanentes. L'homme a ce style particulier de ne s'attribuer que des succès, faisant douter les personnels des avancées de leurs actions. Nous nous fixons l'objectif de renverser la vapeur et de devenir plus efficaces sur les dossiers qui nous attendent. L'action commune des syndicats de l'enseignement saura se constituer avec d'autant plus de force que le SNEP et la FSU mobiliseront d'autant plus fort sur leurs propositions.

Voilà l'état d'esprit qui nous guide à cette rentrée. Il devrait être aussi le vôtre. Les échéances électorales qui se dessinent doivent être un aiguillon pour notre activité ; les programmes des candidats devront se faire l'écho de nos revendications et cet objectif ne sera atteint que si vous vous engagez pleinement dans la popularisation de celles-ci et leur soutien dans la lutte.

Campagne soutenue autour des idées de la FSU et du SNEP, mobilisation dès les premiers jours de la rentrée (6 septembre), débat sur des actions plus fortes (grève ?) et, dans les établissements, toutes les interventions sur les dossiers de l'heure.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 24 Août 2006

Bonne rentrée à toutes et tous.

SOMMAIRE

● Edito	p. 3
● Faire respecter ses droits	p. 3
● Action	p. 4
● Immigration	p. 4
● Cachan	p. 4
● UNSS	p. 5
● Rentrée 2006	p. 6-7
● Audiences	p. 8-9
● Syndicalisation	p. 10-11

* Cotisation mensuelle TTC «Duxio Eco» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l'usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchise. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle. GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé. RCS Paris B398 972 901 - APE 660E. Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges sociaux : 76 rue de Prony 75857 Paris cedex 17.

VERS UNE RENTRÉE CHAUDE !

- Rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre
- Grève unitaire en septembre

Ce début d'année va être marqué par les retombées dans les établissements et services, pour les conditions d'enseignement et d'emploi, des suppressions de postes effectuées au budget 2006. En quelques années, ce sont des dizaines de milliers de postes qui ont été supprimés. Le budget 2007, en préparation, amplifierait encore cette ligne puisqu'il prévoit 8 700 postes en moins à l'éducation sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires annoncées. La JS ne serait pas épargnée.

La diminution drastique du nombre de postes aux concours de recrutement d'enseignants d'EPS 2006 se traduira par un nombre bien moindre de stagiaires, cette année.

Cette rentrée sera également marquée par la poursuite de la mise en place de la loi Fillon (multiplication des dispositifs d'exclusion des élèves en difficulté, dont l'apprentissage junior n'est qu'un élément significatif, remise en cause de l'éducation prioritaire, déréglément, poursuite de la politique contestée pour les remplacements de courte durée, nouveaux dispositifs comme la note de vie scolaire ou le conseil pédagogique, etc.). Ce sont les élèves, les jeunes et notamment ceux les plus en difficulté, autant que les personnels, qui vont en payer le prix.

Le SNEP, avec la FSU, est décidé à développer l'action résolue contre la politique menée actuellement et

à mettre en avant d'autres orientations plus conformes aux intérêts des jeunes et du pays. Les fédérations de l'éducation (FSU, UNSA-éduc, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN) appellent à se mobiliser dès la rentrée (cf communiqué de presse dans bulletin 757).

Elles ont décidé d'organiser, dans les départements, des rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et ont décidé du principe d'une grève courant septembre (la date sera précisée à la rentrée).

La FCPE, l'UNL, la FIDL, l'UNEF se sont joints au 6 et un matériel commun est en préparation. Le SNEP appelle les enseignants d'EPS qui seraient disponibles ce mercredi à participer aux rassemblements.

Le SNEP placera au centre de ces actions les questions des moyens budgétaires (dont les recrutements d'enseignants d'EPS et de professeurs de sport en 2007), mais aussi l'ensemble de nos revendications : sur la loi Fillon et son socle commun restreint, sur l'éducation prioritaire, sur les carrières, sur le sport scolaire, sur les audits financiers, etc.

La FSU prépare une adresse à l'opinion, reprenant ses propositions pour le système éducatif. L'objectif est d'en diffuser au moins un million d'exemplaires. Nous appelons les enseignants d'EPS à participer pleinement à sa diffusion.

En cette période pré-électorale, il est important de mettre en avant les propositions et les alternatives dont notre mouvement syndical est porteur. Notre campagne pour le système éducatif, pour l'EPS et le sport scolaire, pour la démocratisation de l'accès aux APSA, devra doubler dès la rentrée afin que nos revendications soient présentes dans la campagne des présidentielles et que les enjeux pour la jeunesse, l'école et la culture ne soient pas minimisés dans les débats. L'action revendicative est indispensable également au niveau interprofessionnel (emploi, précarité, droit du travail, pouvoir d'achat, services publics, droits et libertés, ...), et au niveau de la fonction publique. Cela nécessite que le syndicalisme renoue avec une démarche unitaire qui a fait la force du mouvement contre le CPE. La FSU s'emploie à créer les conditions de l'action commune.

Agir dès la rentrée, c'est participer aux initiatives unitaires, mais c'est aussi ne laisser passer aucune dégradation dans son établissement ou service.

Informez et rassemblez les collègues, intervenez, menez l'action, alertez les responsables syndicaux de tout problème de rentrée est une nécessité. Il n'y a pas de petit problème, toute dégradation est significative d'une orientation plus générale !

Serge CHABROL
serge.chabrol@snepsu.net

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, IMMIGRÉS

La période des vacances n'a fait que nous le confirmer, l'instrumentalisation de l'immigration et particulièrement des jeunes sans papiers scolarisés dans nos établissements se fait au service d'intérêts partisans. Le Ministre de l'intérieur voulait profiter des vacances scolaires pour lancer la «chasse» aux jeunes sans papier et draguer les plus bas réflexes de son futur électoral. Mais la solidarité mise en place dans les établissements scolaires et les communes par les collègues, par RESF (réseau éducation sans frontière), par des organisations syndicales et politiques mais aussi par de très nombreux citoyens profondément choqués par ces pratiques a mis le Ministre en difficulté. De nombreuses personnalités ainsi que de simples citoyens se sont engagés dans des «parrainages républicains» pour protéger ces jeunes. Celui-ci s'est vu forcé, sous la pression, de mettre en place un processus de régularisation pour une partie de ces enfants et de leur famille, avec des critères plus ouverts qu'initialement. Cela peut déjà être considéré comme une avancée non négligeable, même si on ne sait pas, au final, combien de jeunes et de familles seront réellement régularisés. En effet, le processus mis en place reste entièrement contestable sur bien des points et l'égalité de traitement des dossiers est bien loin des règles que doit s'appliquer une vraie démocratie, et les événements de Cachan (voir ci contre) montrent que la «chasse aux immigrés» se poursuit. Ceci nous appelle à une vigilance accrue pour cette rentrée pour aider et protéger nos élèves. La mobilisation et la lutte ont montré leur efficacité, poursuivons les dès maintenant.

Didier SABLIC - didier.sablic@snepsu.net

Communiqué de Presse



Expulsion du squat de Cachan : L'INDIGNATION

Les forces de police ont évacué avec un déploiement de forces spectaculaire le «squat» de Cachan qui rassemble un millier de sans logis parmi lesquels une moitié de sans papiers et 200 enfants. Dans ce bâtiment résident depuis des mois, voire des années, des familles en situation régulière et d'autres «sans papiers», confrontées ensemble à l'insuffisance du logement social; parmi elles, certaines qui ont cherché à accéder à un titre de séjour et qui se sont vus refuser le dépôt même d'un dossier à la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses au seul prétexte de la précarité de leur lieu d'habitation. Quels que soient les arguments mis en avant pour cette expulsion, cette opération spectaculaire, à cette date, manifeste la volonté politique d'afficher sa fermeté de la part d'un gouvernement confronté à l'exigence de régularisation portée par le mouvement autour des familles d'enfants sans papiers : elle ne résout aucun problème et condamne des centaines d'adultes et d'enfants à encore plus de précarité. La FSU déplore que les services du ministère de l'Éducation nationale aient, en demandant l'évacuation de ce bâtiment du CROUS, servi de caution au ministre de l'intérieur dans cette peu reluisante opération. L'expulsion sans engagement d'une procédure de logement pérenne ni de régularisation est inacceptable. C'est un acharnement inadmissible contre ces familles à quelques jours de la rentrée scolaire. La FSU condamne cette expulsion, elle appelle ses adhérents à la solidarité et à la mobilisation pour qu'aucun des enfants concernés ne manque le jour de la rentrée. Elle réclame la libération des personnes placées en rétention et des solutions de logement viables pour toutes ces familles. Elle rappelle la nécessité et l'urgence d'une politique du logement social.

UNSS : « Dormez, braves gens, le Directeur s'occupe de tout... »

Depuis 2002, le SNEP a formulé des propositions de transformation et de développement du sport scolaire et de l'UNSS, sans obtenir du ministère plus qu'un groupe de travail sur les districts, qui a produit un document intéressant dont nous demandons toujours la publication.

Suite à la publication du rapport de la Cour des Comptes (janvier 2005), puis à celle de l'audit sur les décharges des enseignants (avril 2006), le SNEP s'est investi pour contester la caricature du travail des enseignants d'EPS, de leur activité à l'AS et du sport scolaire en général : courriers et rencontres avec des parlementaires, les responsables ministériels, tract en direction des collègues d'EPS.

Nous refusons la vision pauvre et technocratique du sport scolaire, mise en avant dans le seul but de « réduire les coûts » de l'éducation nationale. Nous voulons transformer et améliorer cet outil unique du système éducatif Français.

Alertés par certaines rumeurs concernant le forfait UNSS et les cadres de l'UNSS, nous avons rencontré, en juillet, successivement messieurs Boujon, Dellacasagrande et Duwoye, respectivement directeurs de l'UNSS, de la DGAF (affaires financières du MEN) et de la DGRH (ressources humaines, ex DPE).

Deux dossiers importants sont engagés :

1. Le forfait AS/UNSS :

Le cabinet du ministre et la DGRH semblent avoir accepté notre proposition de « sécuriser » le forfait. Ainsi, les 3h pour tous les enseignants d'EPS réapparaîtraient dans les décrets relatifs à nos services et statuts. Dans le même temps, une circulaire préciserait dans quelle mesure un enseignant pourrait choisir ou se voir imposer d'effectuer l'intégralité de son service en heures d'enseignement.

Ce processus « donnant-donnant » se décline en 4 points : 1-Le sport scolaire est consubstantiel du métier d'enseignant d'EPS. 2-Tous les enseignants d'EPS y ont droit. 3-Les collègues peuvent demander à déroger à cette obligation. 4-Dans les cas de défaillances (inexistence d'activité), si tout a été fait pour essayer de trouver des voies d'amélioration, une procédure peut être enclenchée pour imposer à un enseignant la totalité de son service en heures d'enseignement.



Photo : Pascal Hebert UNSS ©

2. Le statut des cadres de l'UNSS :

Les 183 directeurs et adjoints départementaux, académiques et nationaux adjoints sont « mis à disposition » de l'UNSS depuis 1986. Seul le Directeur National est détaché. D'autres associations dites « complémentaires » de l'EN disposent aussi de personnels MAD (Ligue de l'enseignement, MGEN, PEP, OCCE, ...). Le gouvernement leur a imposé le passage à une position de « détachement ». Il semblait acquis que la spécificité de l'UNSS faisait qu'elle n'était pas concernée par cette imposition. Or, il semble que, dans l'opacité la plus complète, sans que les instances officielles (CA et AG de l'UNSS) en aient été informées, une négociation soit conduite par le seul Directeur National de l'UNSS, pour organiser le passage des cadres de la MAD au détachement.

Dans cette affaire, le SNEP défend 3 idées principales :

- L'UNSS est une partie du service public d'éducation, et à ce titre ne relève pas des mêmes dispositions que la MGEN ou la Ligue.
- La LOLF n'implique nullement la suppression de toutes les MAD. Cela nous a été confirmé par les Directeurs de l'administration du MEN.
- Il n'est pas admissible que sur des questions de cette importance, qui structurent l'avenir du sport scolaire, les décisions soient prises par le Directeur de l'UNSS en dehors de toute consultation du CA.

Sur ces questions, comme sur celle des districts et des élections à l'UNSS, l'activité du SNEP, à tous les niveaux, devra être importante dès le début de cette année scolaire.

Michel FOUQUET
michel.fouquet@snepsu.net

Le Conseil pédagogique

(circulaire de rentrée 2006, BO du 31 03 06)

Le B.O : « Présidé par le chef d'établissement il doit comprendre à minima un prof principal par niveau, un prof par champ disciplinaire, un CPE. Il a pour mission de favoriser la concertation, coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation ».

Analyse : risque évident d'étendre les pouvoirs du chef d'établissement à la partie pédagogique de la vie des établissements, de contournement du CA et des élus du personnel, de pilotage des établissements par un cercle restreint et choisi par le chef d'établissement.

L'approche du SNEP : nous mettons en débat la proposition de ne pas laisser la main au chef d'établissement en investissant ce dispositif et d'en faire une instance de démocratie professionnelle : ouverture du conseil pédagogique à tous ceux qui veulent y participer, **élection** des représentants obligatoires (PP et représentants de discipline), pilotage collectif des modalités de fonctionnement et des thèmes traités, maintien des prérogatives du CA.

La note de vie scolaire

(BO du 1er juin 2006 et du 29 juin 2006)

Le BO : « Une note de vie scolaire est attribuée trimestriellement aux élèves de la classe de 6ème à la classe de 3ème. Elle mesure l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur. Après avoir recueilli les propositions du PP (qui a consulté les membres de l'équipe pédagogique de la classe et l'avis du CPE), le chef d'établissement fixe la note de vie scolaire de chaque élève et la communique au conseil de classe. »

L'analyse : la note de vie scolaire introduit dans le dispositif général de notation du collège un champ d'évaluation qui porte exclusivement sur des comportements. En ce sens elle percute le système actuel de notation qui ne porte que sur l'appropriation des savoirs et elle soulève immédiatement des problèmes de plusieurs types :

- Des éléments constitutifs de la note de vie scolaire sont déjà plus ou moins directement pris en compte dans les évaluations disciplinaires actuellement mis en œuvre : assiduité, respect du règlement intérieur parce que ce sont des éléments qui interviennent de façon forte dans l'appropriation du savoir (assister à tous les cours, avoir ses affaires, faire ses devoirs, être attentif...)
- Elle comporte constitutivement les conditions de ses propres dérives (double peine).

L'approche du SNEP : parce que nous ne voulons pas occulter les difficultés que nous rencontrons tous, maintenant dans tous les collèges, avec un nombre plus ou moins important d'élèves, nous considérons que la note de vie scolaire ne s'inscrit pas dans une perspective de trouver simultanément des solutions pour les collègues, pour le plus grand nombre des élèves, et pour les quelques perturbateurs (trices). La note de vie scolaire est dès le départ plombée par les dérives qu'elle induit. Nous considérons qu'elle comporte plus de risques que d'avantages (prise en compte de l'investissement dans la vie de l'établissement). C'est à partir de cette entrée que nous proposons aux collègues de débattre des modalités aboutissant à rendre non opérationnel ce dispositif (refus collectif de mettre la note, note identique à tous les élèves, ...)

Alain BRIGLIA
Michèle CHARPIN
Alain GOUDARD

RENTRÉE 2006

Analyser - Débattre - Agir sans attendre

Programme intensif dès la rentrée

La rentrée 2005 a été marquée par la mise en place des remplacements « De Robien ». L'opération a globalement échoué. Mais ne doutons pas que la pression de l'administration va s'accroître parce que le dispositif prévu est un élément important du puzzle des dispositions visant à transformer profondément notre métier en faisant éclater de l'intérieur nos statuts.

Malgré cet échec relatif, le ministère entend poursuivre dans sa logique. C'est l'analyse que nous faisons des nouveaux dispositifs qui devront – devraient – être rendus opérationnels au cours du 1er trimestre de cette nouvelle année scolaire : mise en place d'un conseil pédagogique, détermination d'un contrat d'objectifs dans chaque établissement, instauration d'une note de vie scolaire trimestrielle pour tous les élèves de collège.

Leur cohérence est claire : intervention du chef d'établissement dans la sphère pédagogique pour un renforcement général de son rôle.

Sous couvert de dispositifs qui pourraient apparaître intéressants, voire séduisants, c'est bien une transformation profonde de notre professionnalité qui est en jeu, et qui va principalement dans le sens d'une caporalisation des établissements et de leurs personnels notamment les enseignants dont la fonction essentielle de conception serait désormais transformée en celle d'application.

C'est bien de cela dont il faut que nous débattions le plus largement possible. Les mesures annoncées ne doivent rien au hasard. Leur mise en place peut entraîner des ruptures, des fractures dans les salles des profs, dans les équipes pédagogiques en fonction des appréciations de chacun. Il va donc nous falloir collectivement analyser, échanger.

Il est évident que nos hiérarchies vont jouer la carte de la légalité : «c'est la loi» ! Pour les personnels, l'application sans débat ne saurait être à l'ordre du jour. La construction des modalités d'intervention collective est donc à réaliser en articulant, comme à chaque fois, le refus de l'inacceptable et dans le même temps la nécessité de ne pas laisser la voie libre. Cela va nécessiter une présence et une activité syndicale forte dans chaque établissement dès la rentrée. C'est à cela que nous appelons les enseignants d'EPS.

Le contrat d'objectifs

(BO n° 36 du 6 octobre 2005 et n°13 du 31 mars 2006)

Le BO : « dans le cadre du pilotage de et par la performance, chaque établissement dispose avec le plan annuel de performance, d'objectifs et d'indicateurs. Dans chaque établissement doit être établi un projet de contrat d'objectifs. Les indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de ces objectifs. L'objet du projet d'établissement doit être redéfini et élargi ».

Analyse : telles sont les conditions, généralement masquées aux personnels, dans lesquelles on nous a convié à retravailler nos projets d'établissement !

L'approche du SNEP : les mots du BO se suffisent à eux mêmes ! Nous appelons à une attitude sans ambiguïté : voter contre le contrat d'objectif nécessite de repousser la nouvelle version du projet d'établissement qui sera présenté au CA.

Elèves – profs :

les deux facettes d'une même réalité

Apprentissage pour les premiers, enseignement pour les seconds : élèves et profs sont intimement liés dans leur activité respective. Aussi les conditions de rentrée seront identiques pour eux : augmentation des effectifs de classe, diminution des horaires dans un certain nombre de disciplines. Autant dire que leurs conditions respectives de travail ne s'amélioreront pas à la rentrée 2006. Mais nous proposons de pousser plus loin l'analyse des analogies de leur situation de conditions d'étude pour les uns et de conditions de travail pour les autres. Nous pensons que ce qui se passe au niveau de l'alourdissement de la charge de travail, de la dégradation des conditions d'exercice du métier, du climat général des établissements (caporalisation, méritocratie), vécus par les personnels, doit aussi être mis en regard des conditions d'études faites à nos élèves, et en particulier dans la promotion de certaines réformes : mise en place du PPRE, bourse au mérite, note de vie scolaire. Et nous ne pensons pas que cela aille dans le sens d'une formation pour tous, de tous, de futurs adultes « lucides, autonomes, cultivés ». C'est ce travail d'analyse comparée qu'il faut que nous réalisions maintenant ensemble.

Heures supplémentaires - postes - recrutement

La rentrée 2006 va aussi être le moment de faire les comptes et d'enterrer définitivement la fable des excédents. L'activité du Snep sur ce dossier a été très importante depuis le début 2006. Les éléments d'information concernant les phases d'ajustement confirment que dans chaque académie des dizaines de postes auraient pu être implantés pour le mouvement intra, diminuant en cela le nombre de TZR, et au final rendant officiellement caduque l'idée d'excédents. C'est bien la volonté politique de diminuer les recrutements, tout particulièrement dans notre discipline, qui a en réalité piloté toute l'attitude de l'administration. A cela s'ajoute que la recherche de transformation des HSA en heures poste n'a pas été partout à la hauteur de ce qui aurait été tout à fait possible. Les premiers jours de la rentrée peuvent encore être le moment d'exprimer, par leur refus, la nécessité de transformer les HSA en postes et permettre l'affectation d'un TZR.

C'est donc dès à présent que se prépare le recrutement 2007 et son retour à un volume bien supérieur.

AUDIENCES ET RENCONTRES EN JUILLET 2006

... le 4 juillet avec le directeur national de l'UNSS

A la suite de la publication du rapport de l'audit de modernisation sur les décharges statutaires des enseignants de second degré (fin avril 2006) – rapport qui assimile le forfait AS à une « décharge de service », le secrétariat national du SNEP avait souhaité rencontrer le directeur national de l'UNSS (1). A cette occasion, d'autres sujets (et en premier lieu la question du changement de statut des cadres de l'UNSS), ont été abordés

Jean Lafontan, SG SNEP et membre du CA de l'UNSS, a tenu à rappeler que le SNEP – FSU est légitimement fondé, en tant que co-administrateur de l'UNSS, à pouvoir s'exprimer dans les diverses réunions organisées par l'UNSS, notamment au niveau départemental. Le Directeur National de l'UNSS, qui a reconnu cette légitimité, s'est engagé à la rappeler à l'ensemble des DD et DR de l'UNSS.

Concernant le forfait AS, le SNEP a explicité sa position sur le fond (les cours d'EPS et le sport scolaire sont consubstantiels du métier d'enseignant d'EPS ; le service public du sport scolaire doit exister partout) et ses propositions (inscription du forfait de 3 heures consacré à l'AS dans les différents statuts d'enseignants d'EPS ; maintien de la dérogation actuelle permettant à un enseignant d'accomplir la totalité de son service en heures d'enseignement ; possibilité de décisions exceptionnelles, prises par l'autorité compétente selon une procédure encadrée par circulaire, visant à imposer à un enseignant d'EPS, pour une période dûment précisée, la totalité de ses obligations de service en heures d'enseignement). De son côté, le directeur de l'UNSS a évoqué la rédaction d'une sorte de cahier des charges à laquelle il s'attacherait et nous a informés du lancement - par l'UNSS - d'une « consultation d'un panel de chefs d'établissement » (sans nous préciser son contenu et les questions posées). Sur ces deux initiatives, le SNEP a exprimé de sérieuses réserves et a mis en garde le directeur sur leur utilisation (rappelez-nous l'enquête réalisée par l'Inspecteur Général Leblanc, son rapport, ses propositions et le rôle de chefs d'établissement dans cette affaire ...).

Les échanges à propos du changement éventuel de statut des cadres de l'UNSS ont été vifs. Pour le directeur de l'UNSS, le détachement résulterait uniquement de l'application de la LOLF et aurait pour seul objet et pour seule conséquence le changement des statuts des collègues actuellement mis à disposition. Et, dans cette approche, il considère qu'il lui revient de s'assurer que soit consolidé le nombre d'emplois actuels (183) que le MEN met à la disposition de l'UNSS, que la subvention annuelle versée à l'UNSS (pour rémunérer les collègues qui seraient détachés) permette de tenir compte des promotions des uns et des autres et qu'en cas de « sortie du détachement », les personnels aient des garanties concernant leur réintégration. Le SNEP a développé une toute autre analyse de la mesure

envisagée. Soulignant que la LOLF prévoyait le maintien de personnels mis à disposition, le SNEP considère que l'éventualité du changement de statut des cadres de l'UNSS fragiliserait la place du sport scolaire au sein de l'éducation nationale en éloignant celui-ci du cœur des missions du service public : en mettant, en effet, sur le même pied - par le biais du détachement des personnels concernés - l'UNSS et les associations dites « complémentaires » de l'éducation nationale, c'est le statut particulier de l'UNSS lui-même qui est visé. Il faut donc aborder la question du sens du détachement dans une perspective qui traite de la vision et de la place du sport scolaire au sein du service public d'éducation. Le SNEP a mis en évidence que les statuts de l'UNSS devraient obligatoirement être modifiés pour « imposer » le détachement. Rappelant que le SNEP n'avait jamais été favorable à la position de mis à disposition, la délégation a indiqué que nous proposons que les cadres de l'UNSS soient affectés, comme chefs de service, dans les I.A et les rectorats, sous la double autorité du directeur de l'UNSS et des représentants du ministre de l'EN, et bénéficier d'une indemnité « sui generis » en rapport avec leurs fonctions et leurs responsabilités.

Le SNEP a fait état de décisions prises par certains recteurs (Lyon, Versailles notamment) visant à réduire le volume des HSA(E) alloué pour le fonctionnement du sport scolaire et tout particulièrement pour **l'indemnisation des coordonnateurs de district UNSS**. Il a demandé au directeur de l'UNSS d'intervenir auprès du cabinet du MEN et du directeur général de l'enseignement scolaire pour que la note de service (relative au rôle des coordonnateurs de district) rédigée par la DESCO soit publiée. Tout en acceptant d'effectuer une démarche dans ce sens, le directeur de l'UNSS a évoqué « la surdimension et le nécessaire débat sur la fonctionnalité » des districts ; il considère que – dans le cadre de la déconcentration et de l'économie globale – l'enjeu n'est pas national et qu'il revient aux cadres de l'UNSS d'anticiper en procédant à « un travail d'explication et d'estimation ».

Conformément aux statuts de l'UNSS, nous avons demandé où en était le processus (qui doit intervenir en 2006/2007) visant **les élections** et désignations des membres composant les différentes instances de l'UNSS. Le directeur de l'UNSS a évoqué un report que nous avons contesté : pour le SNEP, il est indispensable que toutes les instances de l'UNSS puissent être composées et se réunir selon les dispositions réglementaires.

Nous avons également fait le point de suites du mouvement UNSS 2006 et des ultimes décisions (nomination d'un nouveau directeur national adjoint).

Le SNEP – qui a été présent tout au long des **Jeux de l'UNSS à Dijon (2)** - s'est félicité de l'organisation de ceux-ci et de la qualité de l'accueil (les cérémonies d'ouverture) ont été particulièrement impres-

sionnantes). Le directeur a indiqué qu'un bilan serait fait, début septembre, avec l'ensemble des cadres ; il s'est interrogé sur l'éventualité de changer la forme des Jeux et propose de lancer le débat, à ce sujet, dans la revue de l'UNSS.

Enfin, nous avons souhaité connaître sa réaction à l'initiative lancée par le journal L'Equipe et relayée par le ministre des sports pour l'organisation des « Jeux de France ». Il nous a informés avoir été élu à la présidence d'un comité de réflexion à ce sujet.

... le 6 juillet avec la DGESCO au MEN

Heureusement que les représentants de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire ont affirmé à la délégation du SNEP (3) qu'« à la DGESCO, on tient au sport scolaire », car l'audience du 6 juillet avait de quoi nous laisser pantois ! Alors que le CA et l'AG de l'UNSS sont régulièrement présidés par un(e) responsable de la DGESCO (qui a en charge le sport scolaire au sein du MEN), l'incapacité de nos interlocuteurs à répondre aux questions et préoccupations du SNEP avait de quoi inquiéter : était-elle liée à l'ignorance des sujets et des enjeux ou à une partie de poker-menteur (à laquelle le SNEP n'était pas décidé à participer) ?

A propos du forfait de 3 h d'AS ? ... adressez-vous au Directeur Général des Ressources Humaines, secrétaire général adjoint du ministère. Une note de service relative au rôle des coordonnateurs de district UNSS ? rédigée par la DGESCO ? ... bien, nous allons rechercher. L'organisation des élections et les désignations des membres composant les différentes instances de l'UNSS, en application des statuts ? ... faites-nous part de vos remarques et adressez-nous le projet de circulaire dont vous avez eu connaissance mais que nous ignorons. Une modification du statut des cadres de l'UNSS serait envisagée, dites-vous ? ... ah, bon ! vous devriez contacter ...

Seul le dossier des coordonnateurs de district UNSS a semblé (r)éveiller l'intérêt de nos interlocuteurs qui proposent que les « TZR sans affectation » soient utilisés ... pour être affectés sur les décharges de service dont bénéficieraient les coordonnateurs. No comment. Peut-être l'absence du responsable du Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives de la DGESCO, initialement prévu pour participer à l'audience mais (opportunistement ?) retenu au cabinet du ministre, a-t-elle quelque chose à voir avec le côté surréaliste de cette rencontre ? ...

... le 17 juillet avec le Directeur des Affaires Financières du MEN

Recrutements, sport scolaire et UNSS, CPD EPS ont été les principaux dossiers abordés, le 17 juillet, lors de cette nouvelle audience à la DAF (4). Le SNEP a rappelé qu'il contestait les baisses successives des recrutements en EPS et les arguments développés pour justifier celles-ci. Le Directeur des

Affaires financières a précisé que le gouvernement avait fixé le volume global d'enseignants à recruter en 2007 et qu'il revenait désormais à la Direction Générale des Ressources Humaines de préciser discipline par discipline, concours par concours, le nombre de postes offerts aux candidat(e)s.

Concernant le sport scolaire et l'UNSS et après que le SNEP lui ait fait part de son analyse et de ses interrogations à propos de la « rumeur » relative au changement de statut des cadres de l'UNSS, le directeur a tenu à une mise au point : il est inexact d'affirmer, comme cela se dit ici ou là, que la LOLF ne permettrait plus les mises à disposition (MAD). La pression des parlementaires a conduit le ministère à clarifier ses relations avec les associations dites « complémentaires » sur la base du principe « des enseignants dans des classes, devant des élèves ». Mettre de l'ordre ne veut pas dire supprimer toutes les mises à disposition. Le gouvernement a fixé à 800 le nombre de suppressions de MAD pour le budget 2007. L'UNSS, c'est du service public et jusqu'alors, il n'a pas été question de l'UNSS dans les discussions auxquelles la DAF a participé à propos de la suppression des MAD et de leur transformation en détachements. Le SNEP a pris acte de toutes ces précisions qui, à la fois, confortent son approche de ce dossier mais confirment la nature très politique de la décision envisagée et expliquent la totale opacité qui l'entoure.

A propos de la situation des CPD EPS (déjà abordée le 16 juin), le directeur a fait part de sa volonté de trouver une solution à la situation actuelle. Il a indiqué que ce dossier serait présenté rapidement au secrétariat général du ministère en vue d'une décision pour la rentrée de septembre.

... le 19 juillet avec le Directeur Général des Ressources Humaines du MEN

Cette audience importante (5) qui a duré plus de 2 heures a permis d'aborder des sujets qui sont au cœur des préoccupations des étudiants en STAPS et des enseignants d'EPS.

Recrutements :

Une nouvelle fois, le DGRH a justifié les décisions relatives aux baisses successives des recrutements en EPS sans changer un iota à l'argumentation qu'il développe depuis trois ans à propos des excédents ou des surnombres en EPS. Il a affirmé que le taux d'absence des enseignants d'EPS (3 à 4%) était inférieur au taux (6%) retenu pour évaluer les besoins en TZR chargés du remplacement de courte et moyenne durée et que le volume des vacances était faible en EPS : d'où la réduction des postes aux concours ... ainsi que la suppression du CAPEPS interne en 2007 et 2008 ! La décision politique aurait donc été prise de reconduire en 2007 les recrutements à l'identité de cette année et de ne pas abonder le CAPEPS externe des 40 postes supprimés à l'interne !

Le SNEP a rappelé au DGHR les 4 notes argumentaires (6) que le syndicat a élaborées à partir des

informations recueillies au niveau académique et qui démontrent comment la fable des excédents en EPS a été « montée », notamment grâce à l'augmentation des HSA ; les dernières informations de provenance de l'académie de Créteil (mettant en évidence l'ampleur des moyens provisoires et des BMP équivalant à un poste) ont permis d'illustrer notre propos !

Le directeur s'en est tenu à la ligne ministérielle officielle : les mesures prises étaient et sont nécessaires / à la rentrée 2006, il existera toujours des surnombres en EPS (même si le MEN ne peut avancer aucun chiffre) / à la rentrée 2007, grâce à aux réductions cumulées des postes ouverts aux concours, il pourrait ne plus y avoir de surnombre ... sauf si de nouvelles décisions politiques étaient prises en matière, par exemple, de réduction des horaires d'enseignement ! Le DGRH a indiqué qu'un bilan des HSA et des conditions d'emploi des TZR serait fait à la mi-octobre.

Sport scolaire et UNSS :

En réponse aux questions et aux propositions que le SNEP avait produites à la suite du rapport de l'audit de modernisation sur les décharges statutaires des enseignants de second degré (7), le DGRH nous a fait part de son intention – traduisant la décision politique prise par le cabinet – de proposer une modification des décrets portant statut des différents corps concernés (professeurs d'EPS, CE d'EPS et agrégés) afin d'introduire dans ceux-ci la référence au forfait de 3 heures consacré – dans le service des enseignants concernés – « à la formation, l'entraînement et l'animation sportifs » dans le cadre de l'AS, en maintenant la possibilité actuelle de dérogation et en introduisant une disposition pour faire face à l'inexistence d'activité dans le cadre de l'AS de collègues ayant le forfait dans leur service. Des projets de textes (décrets, circulaire) seraient soumis à négociation à partir du 15.09. Il semble donc que notre argumentation contre les propositions des auditeurs ait été entendue. Pour autant, dans un contexte où la pression est forte pour diminuer les moyens accordés à l'Education Nationale, la vigilance est de mise et le SNEP veillera à ce que l'esprit de ses propositions soit respecté.

Concernant l'éventualité d'un changement de statut des cadres de l'UNSS, le DGRH nous a fait part d'un courrier qu'il avait reçu de la part du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Dans ce courrier, celui-ci évoque la « possibilité » - pour les collègues actuellement mis à la disposition de l'UNSS - d'un détachement auprès de l'UNSS et indique que le directeur de cabinet du ministre a demandé au directeur de l'UNSS de lui faire des propositions. Il aura donc fallu attendre le 16 juillet 2006 pour savoir enfin « qui est dans le coup » d'une initiative dont la portée dépasse très largement la seule situation administrative des collègues concernés ! Nous avons explicité au DGRH les raisons de notre colère (l'opacité et le secret comme méthode) et de notre opposition à la mesure envisagée (l'UNSS n'a rien à voir avec les associations « complémentaires » ; l'UNSS n'est pas « partenaire » du MEN : l'UNSS, comme le forfait de 3 h d'AS, c'est le service public

de l'éducation nationale). Nous espérons que le DGRH a pris la mesure de notre détermination à ne pas laisser le sport scolaire et l'UNSS à la merci de décisions potentiellement lourdes de conséquences. Nous avons rappelé notre exigence d'une négociation sur la situation des cadres de l'UNSS. Le DGRH a reconnu qu'en tout état de cause, les statuts de l'UNSS devraient effectivement être modifiés si le détachement était décidé.

Carrières :

Le débat sur l'accès à la Hors Classe (professeurs d'EPS, agrégés) a été, là encore, serré. Le SNEP qui revendique le droit à la Hors Classe pour tous les collègues ayant atteint le 11ème échelon et avant leur départ à la retraite a réaffirmé son refus de voir l'accès à la hors classe soumis à des critères contestables et laissé au libre choix de la hiérarchie.

Le DGRH a défendu un accès à la hors classe sur la base de la seule valeur professionnelle, appréciée et barémée par la hiérarchie, justifiant que cette promotion de grade ne soit pas – a priori – accessible à tous les collègues au 11ème échelon quelle que soit l'ancienneté dans celui-ci ! Il a néanmoins reconnu que le taux de promouvabilité (promotion de grade) était trop faible dans les catégories d'enseignants du second degré par rapport à d'autres corps de fonctionnaires ; selon lui, le taux pourrait être revu si l'annonce faite par le gouvernement (50% des économies réalisées par le biais des suppressions d'emplois seraient réinvesties dans des mesures catégorielles) était confirmée et mise en œuvre.

Par ailleurs, le refus de nommer à la hors classe de leur corps des CE d'EPS (corps en extinction) a été évoqué : l'administration s'est engagée à un examen de ce dossier dès que sera connu le bilan des promotions de grade.

La situation des CPD EPS et la question des barèmes des épreuves du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles ont également été abordées.

- (1) Jean Lafontan, Michel Fouquet et Jean Fayemendy ont rencontré Jean Louis Boujon pendant près de 2 heures.
- (2) Jean Lafontan, Michel Fouquet et Jean Fayemendy se sont relayés sur les sites des Jeux et ont participé – à chacune des 2 « sessions » - à un pot organisé par le bureau académique du SNEP Dijon et à une réunion sur l'avenir du sport scolaire et du statut des cadres de l'UNSS.
- (3) Serge Chabrol, Michel Fouquet et Jean Fayemendy ont rencontré M. Goursolas, adjoint au DGESCO et chef de service des enseignements et des formations, accompagné de M. Touchard.
- (4) Michel Dellacasagrande, directeur des affaires financières du MEN, était accompagné de Mme Gaudy, sous directrice. La délégation du SNEP était composée de Jean Lafontan, Michel Fouquet, Dominique Deligny et Jean Fayemendy
- (5) Pierre Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines et secrétaire général adjoint du ministère, était accompagné de Mme Guidon et de Mme Emaer, sous directrices. Jean Lafontan, Michel Fouquet, Bernard Charlier et Jean Fayemendy représentaient le SNEP.
- (6) voir sur le site <http://www.snefpsu.net>
- (7) le SNEP avait été reçu, à ce sujet, le 26 mai par PY. Duwoye (cf bulletin n° 756)

L'ensemble des comptes rendus a été réalisé par Jean FAYEMENDY (jean.fayemendy@snefpsu.net)

Solidarité

Atout

A tous

A toutes

Indispensables !

Tout est affaire de représentation ; celle du syndicat comme celle de la société. Et c'est bien là un des nœuds du problème.

Percevoir que la situation sociale dans laquelle nous sommes est en dynamique, produit de tensions antagonistes, d'intérêts divergents est une première étape. Considérer l'école, l'EPS, les conditions d'études des élèves, celles de travail des enseignants, comme des éléments du puzzle, également soumis à ces contradictions, mais de manière singulière, en est une autre.

Comprendre que l'immobile est le produit d'actions qui s'opposent. Entrevoir dans une évolution, même minime, le résultat d'une action plus forte que celle de l'antagoniste. Considérer que l'arrêt de cette pression peut remettre en cause cette évolution, même si ce n'est pas « rassurant » (rien n'est jamais acquis) cela ouvre à des analyses plus pertinentes !

On peut donc être acteur de ce jeu social, de ce jeu professionnel. Il n'y a pas de partie jouée d'avance mais un match sans fin aux règles changeantes. Il vaudrait mieux cependant, au regard des énergies à mobiliser et à entretenir, ne pas s'y engager seul !

Au contraire, et par souci d'efficacité, et par nécessité de durer, il faut faire de la solidarité une valeur d'avenir, un outil précieux.

Une valeur, point d'appui redoutable au regard des avancées conquises dans le passé mais aussi levier de force toujours aussi indispensable aujourd'hui à d'autres horizons.

Elle ne prend corps cependant, et c'est aussi là sa fragilité ou sa force, que dans l'engagement de chacun à la réactiver, à la refonder. C'est tout le sens de la syndicalisation : se doter d'un outil de solidarité au service de tous, de chacun, de notre métier, de notre discipline, des besoins des élèves ! Se doter d'un outil pour agir.

Il doit être réactivé tout de suite car il est la condition de l'action. Chacun d'entre nous en a la responsabilité. Pour le rendre encore plus efficace il faudra en faire partager le sens au plus grand nombre de collègues : solidarité : atout indispensable à tous et à toutes ! En ce début d'année scolaire engageons le dialogue.

Alain BRIGLIA
alain.briglia@snepsu.net



SYNDICALISATION 2006-2007

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner les retraits.

66% de la cotisation déductible des impôts

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19

nom, nom de JF, prénom

ADRESSE attention nouvelle adresse

auxiliaire, voie, complément d'adresse, code postal et localité

ENVOI du BULLETIN adresse personnelle adresse établissement

TELEPHONE fixe mobile

@dresse électronique (écrire lisiblement)

FONCTION (délégué de district, formateur, conseiller peda...)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

code établissement, nom, voie, code postal et localité

ETABLISSEMENT D'EXERCICE ou de RATTACHEMENT pour les TZR

code établissement, nom, voie, code postal et localité

Table with columns: CATEG, ECHELON ou GROUPE, SITUATION ADMINISTRATIVE, SIT. PARTICULIERE

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus...

COLLEGE MUTE(E): l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de: dans l'académie (ou territoire) de:

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin. J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés...

JE CHOISIS DE PAYER : un seul versement, en plusieurs versements: Date des retraits (date du dernier chèque le 5 juillet 07), chèque(s) à l'ordre du : SNEP

COTISATIONS SNEP 2006-2007 table with columns: Catég/Echelon, 1-11

- PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire: 101 €
Stagiaire non reclassé: selon éch. de la catégorie d'origine
Abonnement bulletin : Non titulaire non réemployé: 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres : 60€
Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
CPA nouvelle formule: 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
Etranger: ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités table with columns: Montant de la pension mensuelle, Grpe et Cotis, 1-10

L'attestation de réduction d'impôts sera délivrée pour la déclaration des revenus 2006 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2006.

Liste des responsables syndicalisation table with columns: AIX, AMIENS 02, AMIENS 60, AMIENS 80, BESANCON, BORDEAUX 24, BORDEAUX 33, BORDEAUX 40, BORDEAUX 47, BORDEAUX 64, CAEN, CALEDONIE, CLERMONT, CORSE, CRETEIL 94, CRETEIL 93, CRETEIL 77, DIJON, HORS DE FRANCE, GRENOBLE 07, GRENOBLE 26, GRENOBLE 38, GRENOBLE 73, GRENOBLE 74, GUADELOUPE, GUYANE, LILLE, LIMOGES, LYON 01, LYON 42, LYON 69, MARTINIQUE, MAYOTTE, MONTPELLIER, NANCY, NANTES 44, NANTES 49/53, NANTES 72, NANTES 85, NICE, ORLEANS, PARIS, POITIERS, POLYNESIE, REIMS, RENNES, REUNION, ROUEN, STRASBOURG, TOULOUSE 09, 31, 32 et 65, TOULOUSE 12, 46, 81 et 82, VERSAILLES 78, VERSAILLES 91, VERSAILLES 92, VERSAILLES 95

Placez votre santé sous le signe de la solidarité



L'engagement mutuel c'est :



Engagement n°1

Contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.



Engagement n°2

Garantir une protection santé, sans options, sans discrimination.



Engagement n°3

Accompagner nos 3 millions de mutualistes à tous les moments de leur vie.



Engagement n°4

Personnaliser l'écoute et le conseil grâce à la connaissance de votre métier.



Engagement n°5

Renforcer la prévention et vous accompagner quoi qu'il arrive.



L'ENGAGEMENT MUTUEL

Retrouvez-nous
dans votre département
sur www.mgen.fr